GUIDE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

www.smirtom-stamandois.fr – Avenue Gérard MOREL 18200 DREVANT

SMIRTOM Saint Amandois

LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI?

Le compostage est un processus naturel qui transforme vos déchets organiques en un bon humus fertilisant. En compostant, vous éliminez en moyenne 100 kg de déchets par an et par personne.
Ça fait autant de déchets en moins à transporter et à traiter !

POURQUOI?

1. **Fabriquer votre propre compost 100% naturel qui fertilisera vos sols et vos plantes.**
2. **Réduire vos déchets et ainsi votre impact sur l'environnement.**
3. **Favoriser le cycle naturel de la nature à travers la matière organique.**

COMMENT BIEN DEBUTER?

LE LIEU

Le mieux est de le placer à l'abri d'une exposition trop forte au vent et de préférence à l'ombre dans votre jardin. Choisissez un terrain plat pour le mettre à même le sol.
Votre compost sera alors ni trop humide ni trop sec. C'est parfait.

LES OUTILS

Rien n'est obligatoire, mais ces outils vous rendront la vie plus facile.

- Un seau, une palette ou même un bac pour déposer à l'interieur chaque jour les déchets compostables de votre cuisine.
- Un arrosoir pour humidifier, si besoin, votre compost.
- Une fourche peut vous aider pour brasser le compost.
- Un tamis permet d'éliminer les élements mal décomposés.

QUE DOIS-JE METTRE DANS MON COMPOST?

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE DANS MON COMPOST!

3 REGLES D'OR

1 DIVERSIFIER LES APPORTS

Pour réaliser un bon compost, veillez à garder l'équilibre de 50% de matière sèche et 50% de matière humide. Mélangez-les lors de vos apports dans le composteur, en évitant de les tasser.

2 SURVEILLER L'HUMIDITE

Le compost doit toujours conserver son taux d'humidité.
En été, si besoin, arrosez-le légèrement, sans toutefois le détremper (un excès d'eau ralentirait son évolution et engendrerait de mauvaises odeurs).

3 BIEN AERER

Pour accélérer son développement et l'homogénéiser, le compost doit être régulièrement aéré. Pour cela, vous pouvez le brasser de temps en temps, avec une fourche par exemple.
Vous éviterez ainsi les odeurs et le blocage des fermentations.

RECUPERER ET UTILISER SON COMPOST!

RECUPERER

VOTRE COMPOSTEUR N'EST PAS PLEIN:

Vous pouvez récupérer le compost par la trappe du composteur.

VOTRE COMPOSTEUR EST PLEIN (OU PRESQUE):

Prenez la couche supérieure avec la fourche et déposez-la au sol. Superposez les autres couches par dessus et couvrez le tas d'une bâche. Le compost finira sa maturation en 2 à 3 mois.

UTILISER

LE COMPOST JEUNE:

Ce compost de 3 à 6 mois peut être étendu en paillage nutritif. Etalez-le en fine couche autour des plantes, arbustes et arbres et entre les rangs des cultures potagères.

LE COMPOST MUR:

Cet humus apporte l'ensemble des nutriments nécessaires à la terre pour toutes les cultures : le gazon, le potager, les plantes vivaces, les haies ou le rempotage.

UN PROBLEME?
UNE SOLUTION!

CAUSES EVENTUELLES	SOLUTIONS
Odeur d'ammoniaque	
Mélange trop riche en matière humide	- Rajouter des déchets secs (broyat) et limiter l'apport en déchets humides - Aérer le compost en le brassant
Odeur d'œuf "pourri"	
Manque d'oxygène et/ou de matière sèche	- Brasser, étaler et sécher le contenu du composteur par météo favorable - Ajouter des matériaux secs (des lanières de carton kraft, du broyat...)
Ne se transforme pas	
① Manque d'oxygène ② Excès d'humidité ③ Excès de porosité, l'air circule trop bien /trop sec ④ Quantité de déchets déposés trop petite	① Brasser, retourner pour aérer ② Laisser sécher ou ajouter des déchets secs (des lanières de carton kraft, du broyat...) ③ Rajouter des déchets humides en petits morceaux ou retirer les fragments trop gros. Arroser sans détremper ④ Prévoir de stocker des déchets et préparer un nouveau mélange plus important
Petites mouches	
Restes de repas ou fruits en surface du compost	- Couvrir matière sèche - Assurer un courant d'air (laisser au minimum 10 cm sans déchets sous le couvercle du composteur)
Mouches "d'un bleu métallique"	
Résidus de viandes, de poissons ou d'excréments	Renoncer à ces déchets qui sont fortement déconseillés.
Pousse des mauvaises herbes	
Présence de plantes en graines	Ne pas mettre de plantes avec des graines

AUTRES INFOS

DECHETTERIES

Pour vos végétaux trop encombrants ou ne pouvant pas tous être utilisés en paillage ou compostage, vous pouvez les déposer gratuitement dans la déchetterie la plus proche de chez vous.

RAPPEL

Le brûlage des déchets de jardin est interdit par la loi, car il a des conséquences néfastes sur la santé et l'environnement (la pollution de l'air, particules fines, risque d'incendie). Une amende allant jusqu'à 450€ peut être appliquée en cas de non-respect de cette obligation.

CONTACT

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le SMIRTOM du Saint-Amandois:

-- secretariat@smirtom-stamandois.com
-- 02.48.60.66.89
-- www.https://smirtom-stamandois.fr/